

ASSISTANT MATERNEL POURQUOI PAS MOI ?

Je souhaite encourager les jeunes enfants dans leurs expériences et leurs apprentissages tout en aidant les parents à concilier leurs vies familiales et professionnelles ? Je suis disponible, organisé, je fais preuve d'adaptation et de souplesse,

LE MÉTIER D'ASSISTANT MATERNEL EST PEUT-ÊTRE FAIT POUR MOI.

En devenant assistant maternel, vous serez un professionnel de la petite enfance et vous contribuerez au premier mode d'accueil des jeunes enfants en France.

Pour obtenir des informations sur ce métier, contactez le relais petite enfance ou le service de PMI de votre secteur.

LES CONDITIONS A REMPLIR

Pour obtenir l'agrément d'assistant maternel, certaines conditions doivent être remplies :

- **présenter des garanties nécessaires**, avoir des connaissances et des compétences éducatives pour accueillir des mineurs dans des conditions propres à leur assurer leur développement physique, intellectuel et affectif ;
- **passer un examen médical** qui a pour objet de vérifier que son état de santé permet d'accueillir habituellement des mineurs ;
- **disposer d'un logement** qui permet d'assurer le bien-être et la sécurité des mineurs compte tenu de leur nombre et, de l'âge de ceux pour lesquels l'agrément est demandé ; **pour l'exercice dans une MAM**, l'intéressé doit disposer au préalable d'un local dont les conditions répondent aux dispositions réglementaires (référentiel fixant les critères de l'agrément) ;
- **maîtriser le français oral ;**
- **le casier judiciaire** du candidat et des personnes majeurs vivant à son foyer doit être vierge.

LES DÉMARCHES A EFFECTUER

Vous remplissez les conditions ? Adressez une demande écrite auprès du Service PMI de votre département,

**Pôle Solidarités
Bureau de l'Offre d'accueil du jeune enfant
13, rue Marchand Saillant – 61000 ALENÇON
ps.def.baamf@orne.fr**

Suite à votre lettre de candidature, vous serez invité à participer à une réunion d'informations présentant notamment les étapes de la demande d'agrément et le métier d'assistant maternel.

Un dossier CERFA de demande d'agrément vous sera remis lors de cette séance d'informations. Il vous faudra le compléter et l'expédier au service concerné. Une visite médicale vous sera également demandée pour valider votre candidature à l'agrément.

Votre projet sera évalué dans un délai de trois mois, au cours duquel vous recevrez la visite de la puéricultrice de votre secteur. Votre agrément vous sera délivré par le Président du Conseil départemental.

LA FORMATION D'ASSISTANT MATERNEL

Après l'obtention de l'agrément, vous suivrez une formation de 120 heures, dont 80 heures avant de pouvoir accueillir votre premier enfant.

Durant ce premier volet de formation vous serez accompagné dans l'écriture de votre projet d'accueil qui établira vos valeurs éducatives et qui fixera un cadre sécurisant pour l'accueil des enfants et de leurs familles.

Les 40 heures de formation complémentaires doivent être suivies dans les 3 ans après l'accueil du premier enfant.

Cette formation vous prépare à la présentation de deux épreuves professionnelles du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)



TÉMOIGNAGES



JORIANA, 27 ans, assistante maternelle dans l'Orne depuis novembre 2020

« Passionnée et curieuse du bien-être et de l'évolution que l'on peut offrir à un enfant, j'ai décidé, après avoir été de nombreuses années dans le commerce, de prendre un tournant dans ma vie professionnelle. Celui de devenir assistante maternelle, pour accompagner les parents afin que chaque enfant puisse s'épanouir comme il se doit tout en conciliant ma vie de famille.

J'ai donc suivi ma formation afin d'obtenir mon agrément d'assistante maternelle. J'exerce ce métier depuis 1 an et maintenant, je suis « la tête dans les étoiles » quand parents et enfants sont ravis de venir à mon domicile en me donnant toute leur confiance. »



GAÉTAN, 51 ans, assistant maternel dans l'Orne depuis 1996

« Il y a 25 ans, avec ma compagne nous avons eu des difficultés à trouver un mode d'accueil pour notre premier enfant à cause de la grande amplitude horaire imposée par nos professions. Pour des raisons d'organisation familiale, nous avons décidé que ce serait moi qui arrêterais de travailler mais comme je voulais garder une activité professionnelle compatible avec le fait de m'occuper de mon enfant je suis devenu assistant maternel. Un homme assistant maternel cela peut surprendre mais issu d'une famille nombreuse et ayant élevé mes deux enfants, j'ai pu rassurer les familles sur ma capacité à prendre soin de leurs nourrissons et ainsi nouer avec elles une relation de confiance. J'attache une grande importance à l'éveil des enfants que l'on me confie, je les accompagne dans leurs apprentissages. Je vais régulièrement aux animations proposées par le relais petite enfance et à l'avenir j'envisage de travailler dans une crèche. »



ASSISTANT MATERNEL POURQUOI PAS MOI ?

SE FORMER, ÉVOLUER, C'EST POSSIBLE DÉVELOPPER MES COMPÉTENCES ET LES FAIRE RECONNAÎTRE

LA FORMATION CONTINUE

Tout au long de ma carrière, je peux accéder à la formation continue. Ce sont des formations spécifiques à mon métier d'assistant maternel. Je peux me former jusqu'à 58h/an et je suis rémunéré. C'est possible en présentiel et en distanciel. Je dispose d'un passeport de formation, dans lequel sont notifiées les différentes thématiques que j'ai suivies.

Diverses thématiques sont proposées dont :

- Organiser et développer son parcours professionnel.
- Écrire son projet d'accueil.
- Analyser les pratiques professionnelles.
- Les connaissances sur le développement de l'enfant, la pédagogie et la diététique.
- Formation Santé et Sécurité (Formation SST...).
- Exercer en MAM.

Dans le cadre de mon renouvellement d'agrément, je dois m'être engagé à compléter mon parcours de formation initiale.

MES DIFFÉRENTS LIEUX D'EXERCICES

Avec mon agrément d'assistant maternel, je peux exercer :

- A mon domicile, j'y aménage un espace pour accueillir les enfants. Toute ma famille est impliquée dans ce projet d'accueil.
- En crèche familiale, au sein de laquelle je suis embauché par un organisme employeur et encadré par une équipe de professionnels (puéricultrice, auxiliaire de puériculture ou éducateur de jeunes enfants...). J'accueille les enfants à mon domicile et une ou plusieurs fois par semaine, je conduis les enfants dans les locaux de cette structure collective pour des temps de regroupement avec d'autres collègues et enfants
- Au sein d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM), dans laquelle je peux travailler avec des collègues autour d'un même projet d'accueil. Mes employeurs sont les parents des enfants que j'accueille.
- Au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), avec le CAP AEPE ou au moins trois ans d'ancienneté, je peux travailler au sein d'une crèche ou d'une micro-crèche avec une équipe de professionnels de la Petite Enfance. Je peux aussi travailler au sein des écoles en exerçant la fonction d'ATSEM.

EVOLUTION DE MON NIVEAU DE FORMATION

J'ai la possibilité de compléter ma formation initiale, me permettant ainsi de valider un CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE).

EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES POSSIBLES

Ce CAP AEPE peut me permettre de travailler au sein des écoles, des crèches, halte-garderies, micro-crèches et crèches familiales.

UN MÉTIER D'OUVERTURE

Je m'enrichis auprès des autres professionnels. Je peux participer à des temps collectifs : ateliers d'éveil et réunions du Relais Petite Enfance, mais aussi en médiathèque et ludothèque.

A partir d'un agrément d'assistant maternel, ma situation professionnelle peut évoluer et je peux me diriger, grâce à la formation continue vers d'autres professions en lien avec la petite enfance.

Ainsi, je ne travaille pas seul.

TÉMOIGNAGES



Stéphanie, assistante maternelle dans l'Orne depuis 2008

« Exerçant mon métier d'assistante maternelle depuis 2008, je m'inscris régulièrement à des formations continues. Ces journées de formation me permettent de mettre à jour mes connaissances, d'apprendre de nouvelles techniques éducatives et ainsi de faire évoluer ma pratique professionnelle. J'ai du plaisir à rencontrer des collègues et grâce à nos échanges, découvrir d'autres façons de faire. J'aime me poser des questions et rester dans une démarche d'évolution. Accueillir des jeunes enfants me demande de toujours m'adapter à leurs besoins individuels et les formations me permettent de développer des compétences pour y répondre.

J'aimerais participer à la formation « Parler avec un mot un signe » afin de pouvoir utiliser cette technique de communication gestuelle associée à la parole dans mon accompagnement quotidien de l'enfant et partager cette expérience avec les parents. »



Isabelle et Mégane assistantes maternelles exerçant en MAM dans l'Orne

« Nous avons toutes les deux déjà une expérience professionnelle dans une structure collective et nous n'envisageons pas d'exercer à notre domicile. Nous avons besoin de bien marquer la différence entre notre travail et notre vie de famille. Les locaux de la MAM sont des locaux sécurisés et adaptés à l'accueil des jeunes enfants afin d'exercer dans une ambiance sereine.

Nous nous sommes rencontrées autour d'un projet commun de créer un lieu de vie pour répondre au besoin d'accueil des jeunes enfants sur un territoire rural. Nous partageons les mêmes valeurs éducatives et la même passion pour l'accompagnement bienveillant des enfants, ce que nous avons inscrit dans notre projet d'accueil.

Le partage de savoir, notre complémentarité et le soutien au quotidien sont des points forts pour notre épanouissement professionnel. Le travail à plusieurs nous apporte un dynamisme au quotidien. Le partage des tâches nous permet de nous rendre disponibles pour les besoins individuels des enfants mais aussi pour être à l'écoute des parents. »

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le Relais Petite Enfance de votre secteur ou le service de PMI.



ASSISTANT MATERNEL POURQUOI PAS MOI ?

MON RÉSEAU PROFESSIONNEL JE NE TRAVAILLE PAS SEUL



CONSEIL DÉPARTEMENTAL SERVICES DE LA PMI

Le bureau de l'Offre d'accueil du Jeune enfant

- Informations sur le métier
- Gestion des agréments et évaluation des ressources
- Formations
- Suivi, accompagnement et contrôle



LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

- Informations sur le métier
- Conseils aux familles : recherche de modes d'accueil
- Animations à destination des enfants et des professionnels
- Formations continues
- Partages d'expériences
- Accompagnement dans les démarches (ex. : contrats)



LES AUTRES ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE

- Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) : crèche, micro-crèche, halte-garderie)
- Les LAEP (Lieux Accueils Parents - Enfants)
- Écoles Maternelles



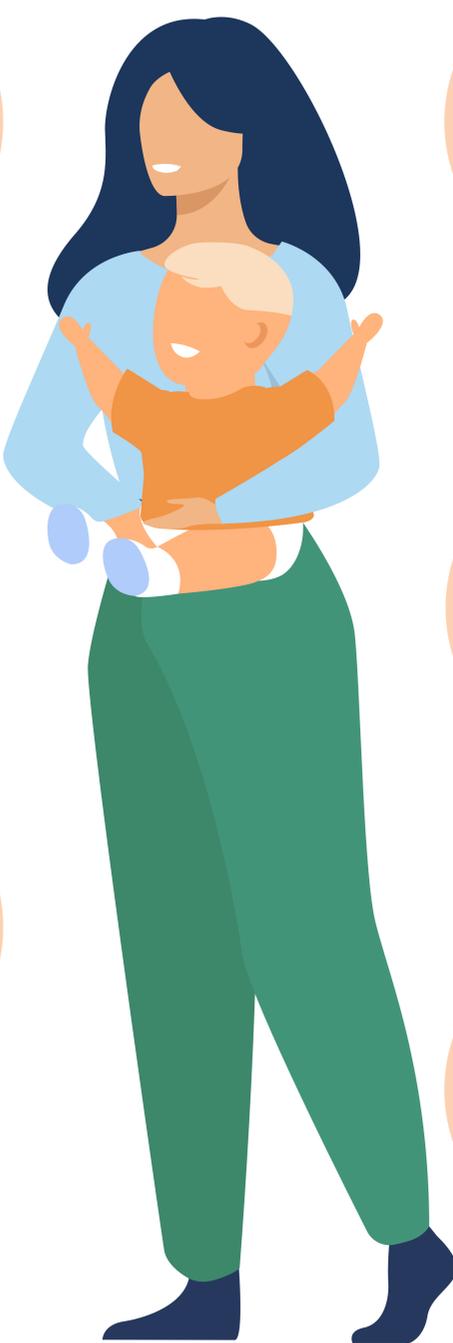
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ET LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

- Droit au CMG : complément mode de garde des familles
- Possibilités d'aides financières :
 - Pour l'installation
 - Pour l'amélioration du lieu d'accueil : à domicile ou en Maison d'Assistants Maternels
- Gestion du site caf.fr et msa.fr
- Site monenfant.fr



PAJE EMPLOI - URSSAF

- Adhésion
- Salaires et cotisations sociales
- Déclarations sur le site



LES ORGANISATIONS SYNDICALES

- Droits et obligations des employeurs et salariés
- Gestion des conflits potentiels



DDETSPP DE L'ORNE (DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS) :

- Droit du travail
- Questions juridiques



LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES :

- Échanges et rencontres entre collègues
- Informations sur les droits et la pratique du métier



L'IRCEM (GROUPE DE PROTECTION SOCIALE DES EMPLOIS DE LA FAMILLE) :

- Protection sociale
- Retraite complémentaire
- Aides sociales



IPERIA + AUTRES ORGANISMES :

- Formation continue



LES ACTEURS LOCAUX DU PROJET GLOBAL DE TERRITOIRE PETITE ENFANCE

- les collectivités locales : Communautés de communes et communes
- les associations

